

A détacher et à retourner à la Chambre d'agriculture du Calvados (adresse au verso)  
**Avant le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 dernier délai**

Nom : .....

Adresse (où vous recevrez notre courrier) : .....

Tél. (portable obligatoire): .....

Mail: .....

Date de livraison secteur de Granville Terre et Mer : le samedi 26 novembre 2022

Essences	Quantités par multiple de 5 par essence (soit, 5, 10, 15...)			
Aulne glutineux		<input type="checkbox"/> <sup>(1)</sup> Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de Granville Terre et Mer. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 € d'aide au maximum. (Règlement des plants à la commande).		
Châtaignier				
Chêne sessile				
Bourdaïne				
Troène sauvage				
Hêtre				
Merisier				
Charme				
Noisetier				
Erable champêtre				
Prunier myrobolan			Prix unitaire TTC	Montant à régler
Tilleul des bois				
<b>Total plants (20 au minimum)</b>			X 1.60 € /plant	
<b>Fournitures : Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)</b>				
Dalles de paillages		X 1.10 € /unité	+	
Gaines de protection lapins *		X 0.40 € /unité	+	
Gaines de protection chevreuils *		X 1.10 € /unité	+	
(*tuteurs non fournis) Je déduis l'aide de 1€ par plant aidé <sup>(1)</sup> :			-	
<b>Total TTC à régler <sup>(1)</sup></b>			=	

<sup>(1)</sup> Règlement du « total à régler TTC » à joindre **impérativement** à la commande par **chèque émis à l'ordre de la Fédération des Associations de Boisement de la Manche** (sans autre précision).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation : .....

Fait à .....

le .....

# Plantation d'arbres

Pour le maintien des paysages bocagers de la Manche

A retourner avant le 1<sup>er</sup> JUILLET

## Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes

Passez commande avant le 1er juillet et bénéficiez d'un tarif préférentiel

Crédit photo Interco ©www.aircapture.fr



Aide à la plantation de 5 000 arbres pour rénover le bocage



Association de Boisement du Pays de la Baie



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

## Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, en moyenne de 1 à 3 ans),
- **Dalles de paillages biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils (ht= 1.20 m), les lièvres et les lapins (ht= 60 cm). **Prévoir 2 tuteurs (non compris) pour le maintien de chaque filet. Tuteur de 1.50 m de hauteur pour le maintien des filets chevreuils et de 0.80 m pour le maintien des filets lapins.**

Commandes possibles par **multiples de 5** (par essence) et **à partir de 20 plants au total** pour tout type de plantations et sans limite maximale.

Vous devez compléter et renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (**Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte**).



Pour encourager la plantation de haies bocagères sur son territoire, Granville Terre et Mer apportera une aide de 1€ par plant (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 5 000 premiers arbres commandés).

Pôle technique Communautaire. Tél : 02 14 24 20 55

## Calendrier et lieu de livraison

**La remise des plants est prévue le samedi 26 novembre 2022 au Pôle technique Communautaire - 191 rue de la Parfonterie - ZA du Mesnil - 50400 GRANVILLE.**

Un courrier d'invitation vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution.

**Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.**

## Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbuste	haut-jet			
Aulne glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphies, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne sessile		X	4 à 8	15 à 25	Espèce à large amplitude. Il accepte des sols assez variés, préfère les sols moyennement secs à moyennement humides. Le chêne sessile <b>tolère bien les sécheresses estivales</b> .
Bourdaine	X		1	1 à 5	Présente sur différents types de sols. Intéressante pour sa floraison mellifère à la fin du printemps et pour sa fructification très appréciées des oiseaux. <b>Un arbuste favorable à la biodiversité</b> . En automne, les feuilles prennent de superbes teintes.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant.
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Merisier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmie, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erable champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut, tolère les sols secs, craint l'hydromorphie. Utilisé en taillis ou en haie taillée.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

\* distance entre les plants préconisée pour réaliser une haie de Charmille ou de Hêtre taillée

\*\* Hydromorphie : se dit d'un sol où se produit un engorgement en eau temporaire ou permanent.

Plantations à réaliser dans le cadre de la réglementation en vigueur (distances de plantation vis-à-vis des fonds voisins, articles 670 et 671 du code civil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

**Eddy CLERAN – Nathalie POTTIER**

02 31 70 26 03

[nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr](mailto:nathalie.pottier@normandie.chambagri.fr)

**Commande à détacher et à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**Equipe BOISEMENT**

**6 avenue de Dubna – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX**

**Date limite : VENDREDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**